



## **NIMES 1988-2022**

### **Bilan de 24 ans de**

# **PREVENTION CONTRE LES**

# **INONDATIONS**

Le 3 octobre 1988, jusqu'à 420mm de pluie s'abattent sur la ville de Nîmes en 10 heures ; 14 millions de m<sup>3</sup> d'eau traversent la Ville générant un débit de pointe de 480 m<sup>3</sup>/s pour le cadereau d'Alès, 220 m<sup>3</sup>/s pour le cadereau d'Uzès.  
Bilan : 9 morts (auquel il convient d'ajouter 2 victimes d'un accident d'hélicoptère), 4 milliards de francs 1988 de dégâts (environ 1 Milliard d'€<sub>2020</sub>).

Depuis cette date, Nîmes et, depuis sa création, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole ont multiplié les actions de prévention des inondations :

### **Du PPCI au programme CADEREAU et au PAPI VISTRE**

#### **Le Plan de Protection Contre les Inondations (PPCI) (1990-2006)**

Mis en œuvre par la Ville de Nîmes, il a permis :

- La mise en place du système d'alerte inondation ESPADA
- L'instruction des documents d'urbanisme sur la base de l'article R111-3 du code de l'urbanisme valant PPRI
- Les lits des cadereaux hors Zone Urbaine Dense (ZUD) ont été localement aménagés
- La création de 18 bassins de rétention amont pour une capacité d'environ 800 000 m<sup>3</sup> et 4 bassins de compensation aval pour une capacité de 600 000 m<sup>3</sup>

Au 31 12 2006, 68.9M€HT de travaux ont été réalisés dont 30,8M€ à la charge de la Ville, 17M€ pour l'Etat, 5 M€ pour le CD30, 3,4 M€ pour la Région, 12,5 M€ pour les ASF et 0,2M€ pour la SNCF.

#### **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI I Nîmes Cadereaux) (2007-2014)**

À la suite des inondations de 2002 et 2005, et à la demande de JP Fournier, Maire de Nîmes, la Ville a lancé le PAPI. Ce dernier a conduit à définir le niveau de protection de la Ville : un évènement type 2005, soit environ 250 mm de pluie en 12 heures ainsi qu'un programme de travaux visant à se protéger de la crue générée par un tel évènement orageux.

Le PAPI structuré en 5 axes a permis

1. De mettre en place des actions de sensibilisation du public (Axe 1)
2. D'améliorer la surveillance, la prévision et l'alerte aux crues (système ESPADA) (Axe 2)
3. D'acter le PPRI réalisé par l'Etat (2012), et de mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité (Axe3)
4. De continuer le déploiement de bassins de rétention amont (Axe 4)
5. De réaliser l'ouvrage transitant le cadereau d'Alès sous la ZUD (Axe 5) (environ 50M€HT)

Au final, 92,6 M€HT ont été dépensés (dont 70 M€HT de travaux) répartis comme suit 45,5 M€ à la charge de la Ville, 25 M€ pour l'Etat, 9,7 M€ pour la CANM, 6 M€ pour la Région, 4,8 M€ pour le CD30, et 1,6 M€ autres financeurs (DRAC, agence de l'EAU, ...)

#### **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI II Nîmes Cadereaux) (2015-2021)**

Ce nouveau PAPI est structuré sensiblement de la même façon mais est décomposé en 7 axes portant sur les mêmes thématiques. Les actions qui le composent ont été réalisées dans la continuité du précédent.

La plus grande nouveauté de ce PAPI réside dans le transfert de la Ville vers la CANM de la compétence travaux de prévention des inondations au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (volet PI de la compétence GEMAPI).

Les travaux les plus significatifs sont la mise en œuvre du bassin des Antiquailles qui est hydrauliquement opérationnel depuis fin 2022 ainsi que la première partie de l'aménagement du cadereau d'Uzès en centre urbain (1,5km d'ouvrage).

Au 31 12 2022, 82,4 M€ HT ont été dépensés (dont 65 M€HT de travaux) répartis comme suit : 10,7 M€ pour la Ville, 29,8 M€ pour l'Etat, 26,8 M€ pour la CANM, 4,7 M€ pour la Région, 7,5 M€ pour le CD30, et 2,9 M€ autres financeurs (FEDER, DRAC, ...)

#### **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI 3 Vistre) (2022-2028)**

Ce nouveau PAPI est structuré en 7 axes comme le précédent. Il est animé par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Vistre Vistrenque. Il rassemble, en une seule convention, les PAPIs Nîmes cadereaux et Vistre.

Les actions des précédents PAPI sont poursuivies et élargies à l'ensemble des communes du bassin versant du Vistre. Son budget est de 113,19 M€ (dont 89 M€ de travaux) répartis comme suit 1,64 M€ à la charge de Nîmes, 58,56 M€ pour l'Etat, 20,73 M€ pour la CANM, 14,76 M€ pour la Région, 10,81 M€ pour le CD30, 3,3 M€ pour l'EPTB et 3,66 M€ autres financeurs et maîtres d'ouvrage.